



POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES – AUDIENCE AU CABINET DE M. LAURENT PIETRAS WESKI :

Les retraités ont été malmenés tout au long du quinquennat :

- Gel des pensions.
- Désindexation des retraites.
- Majoration de la CSG.

Seule réponse positive, l'indemnité inflation de 100 €uros, versée aux retraités percevant moins de 2 000 €uros.

Pour le gouvernement, on ne touche pas au « coût du travail » pour abonder le financement des retraites, même si notre délégation a rappelé que la part des employeurs dans le financement de la sécurité sociale était passée en 30 ans, de 60 % à 46 %.

Résultat de cette politique : tout va bien pour le CAC 40 : 15 milliards de profits, pour total 12 milliards pour LVMH et des inégalités croissantes s'accumulent au détriment des salariés actifs ou des retraités.

Pour l'UNSA, la hausse des carburants ne doit pas impacter le pouvoir d'achat. Ces augmentations ont amené le Premier Ministre à annoncer le relèvement de 10 % du barème de l'indemnité kilométrique pour la déclaration des revenus. Cette mesure concerne les ménages imposables qui déclarent leurs frais professionnels.

INFO COMPLEMENTAIRE :

Depuis le 01/01/2022, l'Union Européenne est sous présidence française. C'est le moment de rappeler au Président, les principales revendications concernant le pouvoir d'achat portées par les organisations syndicales de retraités, au niveau européen :

- L'indexation automatique de tous les montants des pensions sur les salaires ou sur les prix, afin de garantir le pouvoir d'achat.
- Suppression des inégalités de pensions entre femmes et hommes.

COMMENT LES EPHAD SONT-ELLES CONTROLEES ?

Les insuffisances du système :

Beaucoup de contrôles s'effectuent de façon programmée et les établissements sont informés en amont du contrôle.

Au niveau des emplois ou des facturations, ce contrôle s'effectue sur le déclaratif et ne parvient pas à déjouer les fraudes, tant sur les emplois que sur les volumes de produits facturés et réellement utilisés.

Le nombre de contrôleurs est insuffisant et fortement réduit depuis 5 ans. Les sanctions sont rarement effectives et semblent se limiter souvent à des recommandations sans suite réelle.

Selon la Fédération UNSA Santé Sociale, de 2014 à 2020, le nombre d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale est passé de 944 à 688 (- 27 %) ; celui des pharmaciens inspecteurs de 137 à 126 (- 8 %), soit une diminution moyenne de l'ensemble des ces personnels de 28 % en six ans.

COTISATION 2022 :

Nous vous rappelons que pour 2022, la cotisation syndicale reste fixée à **30 €uros**. Nous vous rappelons l'obligation de remplir un bulletin d'adhésion.

PERMANENCE :

Nous vous rappelons que la prochaine permanence du Bureau Retraités aura lieu le :



MERCREDI 13 AVRIL 2022
De 9 H 30 à 12 H 30
11 rue Victor Hugo – 93170 BAGNOLET
Mail : unsaretraites@laposte.net

APPEL A VOLONTARIAT :

La section syndicale des Retraités de l'UNSA-RATP, lance un appel urgent, pour venir nous aider. Sans renfort de votre part, la section Retraités sera amenée à disparaître.

En effet, nous n'avons plus assez de volontaires pour accomplir notre travail syndical. Notre section existe depuis plusieurs années et il serait vraiment dommage qu'elle disparaisse !

LAPORTE Jean-Claude	Conducteur
THOMAS Jean-Claude	Machiniste
BREUIL Jean-Louis	Conducteur
CANTRAINNE Philippe	Machiniste
COUDERT Bernard	Maitrise
LANGLOIS Claude	Conducteur
LAPERSONNE Serge	Machiniste
CLAVEL Alain	Conducteur
BABEC Thierry	Agent de Maitrise